

LEGENDE

Bois et forêts soumis au régime forestier

l4 : servitude relatives à l'établissement des canalisations électriques

PT2 "SERVITUDE ABROGEE" : servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat

PT3 : servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques

STUCKANGE

PLAN DES SERVITUDES

ECHELLE: 1/5000.